

ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES - TARIFS 2023/2024

VU l'article L. 2121-29 du C.G.C.T. qui précise que le Conseil municipal fixe annuellement les tarifs des écoles municipales de Musique et d'arts plastiques ;

CONSIDERANT que l'accès à la culture s'inscrit dans la politique culturelle et éducative de la Ville ;

CONSIDERANT que, pour l'année 2023/2024, il est proposé :

- une évolution de la grille tarifaire, avec une augmentation de + 4 %,
- d'intégrer la formule « *coup de pouce* » aux enfants landivisiens dans le quotient familial calculé par la C.A.F. / M.S.A. (à l'exception de la chorale et de la formation musicale) ;
- d'appliquer également un taux de dégressivité pour les enfants / adolescents landivisiens et ceux des communes extérieures inscrits à un cours d'instrument, à un cours adapté méthode Dolce, à l'éveil musical, à la chorale, à la formation musicale et au cours d'arts plastiques, soit :
 - moins 15 % pour le 2^{ème} enfant,
 - moins 20 % pour le 3^{ème} enfant et plus.

CONSIDERANT les tableaux ci-dessous qui présentent les propositions de tarifs 2023/2024 avec application des formules précitées (quotients familiaux et dégressivité) :

Tarifs du cours instrumental de l'enfant

LANDIVISIEN							
2023/2024							
Quotient Familial	Déduction par enfant	1er ENFANT		2ème ENFANT		3ème ENFANT et +	
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
et = à 400 €	45 € / AN	180 €	219 €	146 €	179 €	135 €	166 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	195 €	234 €	161 €	194 €	150 €	181 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	205 €	244 €	171 €	204 €	160 €	191 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	215 €	254 €	181 €	214 €	170 €	201 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	225 €	264 €	191 €	224 €	180 €	211 €

COMMUNES EXTERIEURES					
2023/2024					
1 ^{er} ENFANT		2 ^{ème} ENFANT		3 ^{ème} ENFANT et +	
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
364 €	426 €	309 €	362 €	291 €	341 €

Tarifs annuels de l'adulte / étudiant / Pass culture

ADULTE	
LANDIVISIEN	633 €
LANDIVISIEN AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)	506 €
COMMUNES EXTERIEURES	770 €
COMMUNES EXTERIEURES AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)	616 €
ETUDIANT ET PASS CULTURE	
LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES	440 €

Tarifs annuels de l'éveil musical et du cours adapté/méthode Dolce

LANDIVISIEN				
2023/2024				
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 ^{er} ENFANT	2 ^{ème} ENFANT	3 ^{ème} ENFANT et +
et = à 400 €	45 € / AN	73 €	55 €	49 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	88 €	70 €	64 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	98 €	80 €	74 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	108 €	90 €	84 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	118 €	100 €	94 €

COMMUNES EXTERIEURES
2023 / 2024
156 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
 Reçu en préfecture le 18/04/2023
 Affiché le
 ID : 029-212901052-20230418-2023226000-DE

Tarifs annuels de la chorale et de la formation musicale

2023/2024	
LANDIVISIEN	54 €
COMMUNES EXTERIEURES	94 €

Tarifs arts plastiques (enfant / adolescent / étudiant / Pass culture)

LANDIVISIEN				
2023/2024				
Quotient Familial	Déduction par enfant	1er ENFANT	2ème ENFANT	3ème ENFANT et +
et = à 400 €	45 € / AN	107 €	84 €	77 €
entre 401 et 500 €	30 € / AN	122 €	99 €	92 €
entre 501 et 700 €	20 € / AN	132 €	99 €	102 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	142 €	119 €	112 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	152 €	129 €	122 €

LANDIVISIEN	
2023/2024	
ENFANT / ADOLESCENT COMMUNES EXTERIEURES	208 €
ETUDIANT ET PASS CULTURE LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES	209 €

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire ;

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 27 mars 2023 ;

APRES en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

A L'UNANIMITE ;

PAR 24 voix POUR des groupes « *Landivisiau avec vous et pour vous* » et « *Ensemble pour Landivisiau* » et **4 ABSTENTIONS** du groupe « *Un esprit d'ouverture pour Landivisiau* » ;

APPROUVE les grilles tarifaires telles que présentées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	24
POUR	24
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 13 avril 2023



Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le **18 AVR. 2023**

Et de la publication sur le site internet de la Ville www.landivisiau.fr, le **18 AVR. 2023**

Fait à Landivisiau, le **18 AVR. 2023**

Le Maire,

Laurence CLAISSE